



---

COMMUNIQUE DE PRESSE – 23 MARS 2020

---

## **Covid-19 : Les gestes de tri à adopter**

*Suite aux mesures de confinement adoptées par le Gouvernement, Loire Forez agglomération assure les services publics minimums, notamment la collecte des déchets afin de garantir la salubrité publique. Néanmoins, il est nécessaire d'adopter les bons gestes de tri afin de préserver la santé des personnes qui œuvrent pour ce service.*

Aussi, il convient de rappeler que **les masques chirurgicaux, les mouchoirs en papier à usage unique, les gants et les textiles sanitaires doivent être fermés dans un sac et jetés dans la poubelle grise** (ordures ménagères).

La poubelle de tri (bac jaune) destinée aux emballages ne doit pas contenir ce type de déchets, ni aucun déchets médicaux piquants, coupants, tranchants, dits DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux).

En cette période de crise sanitaire, il est du devoir de chaque citoyen de protéger ceux qui assurent ce service en respectant ces consignes de tri.

### **Des bacs pour la collecte des déchets dans le centre-bourg de Noirétable**

Dans le centre-bourg de Noirétable, une partie des déchets est encore présentée à la collecte en sacs. Afin d'éviter aux agents de collecter les sacs à la main, 5 bacs de 500L ont été installés dans la ville. Les usagers sont invités à déposer leurs sacs poubelle dans ces bacs. Pour connaître les emplacements de ces bacs, merci de contacter le service déchets.

### **Rappel : déchèteries Loire Forez fermées**

Les déchèteries Loire Forez sont fermées jusqu'à nouvel ordre. Seule la déchèterie à Savigneux accueille les professionnels, les artisans et les services communaux les matins de 9h à 12h, sur présentation de justificatifs.

En attendant la réouverture des déchèteries, voici quelques astuces pour gérer vos déchets verts dans votre jardin :

- Vous pouvez réduire de volume de ses déchets (feuilles et branchages) en les broyant à la tondeuse. Il suffit de les placer en tas et de passer la tondeuse dessus pour les transformer un broyat utile pour pailler et composter.
- Vous pouvez ensuite utiliser les déchets broyés, les feuilles et la tonte en les plaçant en fine couches (2-3 cm d'épaisseur) au pied des arbres, massifs, haies. Cela permet de nourrir le sol, limiter les mauvaises herbes et réduire la consommation d'eau. Cela protège également les auxiliaires du jardin.
- Il est également possible de tondre avec la fonction "mulching" qui permet de laisser sur place une l'herbe coupée qui se dégrade très rapidement et nourrit le sol. A noter cependant que la tonte mulch implique une tonte plus fréquente.
- Pensez à composter : placez les déchets de cuisine et de jardin broyés dans le composteur ou en tas (bien recouvrir les déchets de cuisine, sinon cela attire les nuisibles).

### **Collectes textiles reportées**

Les collectes textiles assurées par « Le Relais » sont momentanément suspendues. Les habitants sont priés de conserver leurs sacs de textiles chez eux en attendant la reprise de la collecte.

### **Loire Forez agglomération**

#### **Service déchets :**

N° vert : 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Mail : [dechets@loireforez.fr](mailto:dechets@loireforez.fr)

Rappel des consignes de tri à retrouver sur [www.loireforez.fr](http://www.loireforez.fr)